

## Concession funeraire, desherence caveau familiale, fils heritier ig

## Par roland54, le 22/02/2013 à 16:51

## [fluo]bonjour[/fluo]

je suis le fils heritier qui vivait avec mon pere decedé en 1998. Me laissant certaines dettes, je passerai quelques années sous tutelle direct (1 certificat)

aujourd'hui,un jeune neveu ayant appris par la mairie que je n'ais plus rien a dire,s'occupe de cette tombe,et m'interdit d'y toucher un vase. Il degarnie aussi cette tombe (de mes parents) de tout ce que je pourrais y deposer.

Comment sortir de cette humiliation complete?

d'autant plus qu'il me propose de lui rembourser ses frais d'entretien tombe 200€,pour m'y laisser une place.

Je suis le seul fils qui avait herité de toutes les dettes, celui que l'on a laissé seul. ET AUJOURD'HUI INTERDIT DE CAVEAU FAMILIALE;

Plainte a aussi été deposée contre juge tutelle "mise en desherence,caveau familiale" merci par avance de votre reponse

(cette tutelle est bien sûr levée)